

Reçu en préfecture le 03/02/2025





Seine-Saint-Denis LE DÉPARTEMENT

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# Extrait des délibérations de la séance du 30 janvier 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Troussel, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Constant
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Youssouf
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Duprey
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

#### **ÉTAIENT ABSENTS:**

M. Taïbi, M. Cranoly, M. Monany



ID: 093-229300082-20250130-2025\_01\_30\_027-DE

Publié le

# Délibération n° 06-04 du 30 janvier 2025

SUBVENTIONS POUR DES VOYAGES SCOLAIRES DANS LE CADRE DE L'ACCRÉDITATION ERASMUS +

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2018-IX-38 du 27 septembre 2018 relative à l'approbation du plan de mobilisation pour des jeux inclusifs, solidaires et écologiques en Seine-Saint-Denis - période 2021-2024,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-X-43 du 21 octobre 2021 relative à l'actualisation du plan de mobilisation pour des jeux inclusifs solidaires et écologiques en Seine-Saint-Denis - période 2021-2024,

Vu le projet éducatif départemental 2022-2027 approuvé par la délibération du Conseil départemental n°2021-XI-49 du 18 novembre 2021,

Vu sa délibération n°07-07 du 19 mai 2022 relatif au projet éducatif départemental 2022-2027 - axe 2 : démarche 130 pays dans 130 collèges pour les JOP 2024,

Vu sa délibération n°06-07 du 14 septembre 2023 relative à l'approbation de la convention entre le Département de la Seine-Saint-Denis et l'Agence Erasmus + France Éducation Formation.

Vu sa délibération n°06-05 du 4 juillet 2024 approuvant le règlement de la procédure des projets de collège dans le cadre de l'accréditation Erasmus +

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,



Envoyé en préfecture le 03/02/2025

Reçu en préfecture le 03/02/2025

Publié le

ID: 093-229300082-20250130-2025\_01\_30\_027-DE

- ATTRIBUE au collège Michelet de Saint-Ouen, dans le cadre du consortium Erasmus+ piloté par le Département une subvention de 20 345 euros pour son voyage / échange scolaire en Allemagne ;

- ATTRIBUE au collège Aretha Franklin de Drancy une subvention de 21 801 euros pour son voyage / échange scolaire en Italie incluant des élèves en situation de handicap (classe ULIS);
- AUTORISE l'apposition du logo du Département sur tout document de communication relatif à ces projets.

Pour le président du Conseil départemental et par délégation,

| Adopté à l'unanimité : ✔             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0 | Abstentions : 0                  |
|--------------------------------------|------------------------|-----------------|----------------------------------|
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | '               | Certifie que le présent acte est |
|                                      |                        | acte, le        | devenu exécutoire le             |

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.